

0730855H
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE BISSY
SQUARE DES FONTANETTES
73000 CHAMBERY
Tel : 0479694363

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/01/2022

Réuni le : 07/02/2022

Sous la présidence de : Christophe Apffel

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 25/01/2022

Sur la :

[X] 1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DOTATION HORAIRE 2022 : le conseil d'administration valide la proposition de répartition des moyens d'enseignement pour l'année scolaire 2022/2023

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	8
Contre :	2
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0